

# PLANIF TERRITOIRES

Imaginons ensemble  
nos territoires de demain

LA LETTRE  
DE PLANIF  
TERRITOIRES

#1

## ÉDITO

Notre nouveau réseau Planif Territoires, succédant au Club PLUi, a été lancé lors de l'évènement national de lancement en novembre 2022. Il traduit la volonté de la DGALN et de ses partenaires d'apporter méthodes et outils pour accompagner les projets de territoires dans l'intégration des trajectoires de transitions pour faire face notamment aux crises jumelles du climat et de la biodiversité, en s'appuyant sur les deux outils PLUi et SCoT. En parallèle, le réseau continuera à promouvoir les PLUi et apportera des solutions pour un accompagnement renforcé des territoires moins dotés en ingénierie. Le réseau s'engage à partager et valoriser les expériences et innovations locales en matière de planification territoriale en renforçant les échanges entre pairs pour relever les défis qui s'imposent à nous. La nouvelle lettre d'information du réseau sera plus interactive grâce à la participation d'acteurs engagés, vous y trouverez des rubriques récurrentes sur la vie du réseau, les actions locales, les éclairages territoriaux...

Bonne lecture !



Stéphanie DUPUY-LYON, Directrice  
de la Direction Générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature

©Ninon CABIRAN@leech

## EN BREF

### RETOUR SUR LE LANCEMENT DU RÉSEAU PLANIF TERRITOIRES

Un évènement prometteur  
et fédérateur pour imaginer  
la planification de demain.

[Retrouvez ici les actes  
de la journée de lancement  
de Planif Territoires  
du 8 novembre 2022.](#)

### PARUTION DE L'ÉTUDE SUR LE ZAN PAR LA DDTM 76

Quel apport des sciences  
comportementales pour  
atteindre l'objectif ZAN ?  
La DDTM 76 s'est interrogée  
sur la perception  
des habitants sur  
leurs modèles d'habitat.

[À lire ici !](#)

### EN CHEMIN VERS LA PLANIFICATION BAS CARBONE PAR L'ADEME

L'ADEME a publié  
ses recommandations  
et réflexions clés pour  
une planification bas  
carbone à l'échelle  
des SCoT et des PLUi.

[En savoir plus](#)

CHANTIERS 2023 DU RÉSEAU

## PRÉSENTATION DES 4 AXES PRIORITAIRES

Le réseau vous propose de participer à des réflexions collectives autour de 4 grands défis de la planification.

### AXE 1 : LE RÔLE DES ÉLUS DANS LA PLANIFICATION À L'HEURE DU ZAN ET DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

Au cœur des politiques locales d'aménagement, les élus impulsent le changement de modèle territorial. Comment les élus s'approprient-ils ces outils de planification dans un contexte d'aménagement qui doit être repensé à l'heure des nouveaux défis ?

### AXE 2 : L'INTÉGRATION ET L'APPRÉHENSION DE LA DENSITÉ EN PLANIFICATION URBAINE

Comment promouvoir dès la phase de planification des modèles d'aménagements désirables et compacts en prenant en compte la gestion intégrée de l'eau ? Ces réflexions interrogeront la notion centrale de densité, les outils réglementaires à disposition et les bénéfices pour les territoires.

### AXE 3 : L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE RENATURATION EN PLANIFICATION

En lien avec la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience, cet axe se penchera sur l'élaboration d'une doctrine sur les stratégies territoriales de renaturation conciliant l'ensemble des enjeux de biodiversité et d'eau.

### AXE 4 : LA PLANIFICATION BAS-CARBONE

Si la planification territoriale est un levier pour la décarbonation du territoire, elle doit relever d'une approche systémique. Cet axe s'intéressera à la mise en œuvre des SCoT valant PCAET ainsi qu'au déploiement des EnR.

LE RÉSEAU EN RÉGION

## LE RÉSEAU PLANIF TERRITOIRES SE DÉCLINE LOCALEMENT

Pour être au plus proche des problématiques de terrain et co-construire des solutions adaptées au contexte local, des référents territorialisés animent des événements proches de chez vous.

[En savoir plus](#)

### RÉUNION DES RÉFÉRENTS TERRITORIALISÉS DU RÉSEAU

En décembre 2022, les référents se sont rencontrés en visioconférence aux côtés de la DGALN afin d'évoquer l'avenir du réseau et son organisation dans les territoires. L'occasion de réaffirmer l'importance de ces moments d'échanges.

### DÉBATS SUR LE FONCIER EN CORNOUAILLE

Revivez les tables rondes du 24 janvier sur les enjeux fonciers de demain en Cornouaille auxquelles le club local de Bretagne a contribué.

[En savoir plus](#)

### JOURNÉE SUR LE FONCIER À L'HEURE DU ZAN

Le 17 novembre 2022, les élus et techniciens des collectivités de Charente, Vienne et Haute-Vienne ont échangé sur la question foncière et identifié les leviers permettant une densification urbaine de qualité.

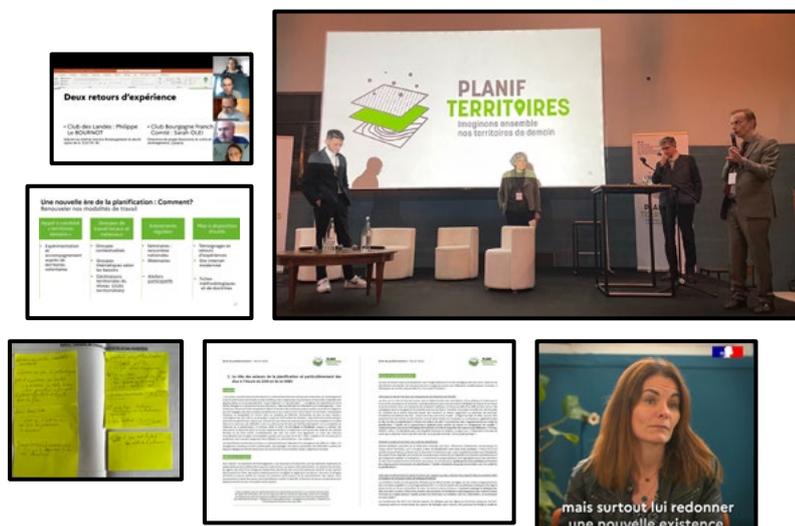
[En savoir plus](#)

### PLUI, SCoT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE- FRANCE

Une soixantaine de membres du réseau d'Île-de-France se sont réunis le 22 novembre 2022 pour profiter des interventions de professionnels et de retours d'expérience sur la transition énergétique dans les PLUi et les SCoT.

[En savoir plus](#)

## PILOTAGE DU RÉSEAU



## DES COLLABORATIONS RENFORCÉES AU SEIN DE PLANIF TERRITOIRES

Tout au long de l'année 2022, les membres de Planif Territoires ont renouvelé leurs méthodes de collaboration, à différentes échelles, illustrant une gouvernance redynamisée du réseau.

À l'heure des défis environnementaux, le réseau Planif Territoires s'élargit en accueillant désormais les SCoT et des acteurs engagés dans les défis de la planification. Les partenaires du réseau, AMF, Fédération nationale des SCoT, FNAU, France Urbaine et Intercommunalités de France ont co-construit la feuille de route pour renforcer cet espace de dialogue entre acteurs de la planification. En mobilisant ses membres et avec l'appui du Cerema, le réseau partage les innovations et retours d'expérience inspirants pour enrichir en continu les réflexions autour de la planification.

### UN APPUI À L'ANIMATION NATIONALE

Piloté par la DGALN, le réseau Planif Territoires mobilise une AMO pour les prochaines années : Neoclide et ses partenaires Terri-

toire & Contexte et gleech, accompagnent le renouvellement du réseau tant sur la définition des axes de travail, que sur son animation ou sa communication. Cette équipe d'appui est menée par Dominique RENAUDET et Céline WARDE (Neoclide).

### DES COOPÉRATIONS LOCALES ÉGALEMENT RENFORCÉES

À l'image de l'échelon national, la gouvernance des réseaux en région s'ouvre pour intégrer de nouveaux acteurs. À titre d'exemples, le réseau Planif Territoires local de Bretagne est désormais copiloté par les 4 DDTM et les 4 agences d'urbanisme présentes sur le territoire régional avec un principe d'appui tournant. Le réseau du département des Landes est copiloté par des élus locaux et la DDTM, renforçant son ancrage local auprès des acteurs.

## ILS REJOIGNENT LE RÉSEAU



**David-Marie VAILHÉ,**  
Chef de projet Stratégies territoriales et foncières –  
Direction Territoires et Ville –  
Cerema



**Thomas MARCHAL,**  
Chef de projet SCoT  
(DGALN/DHUP/QV3)

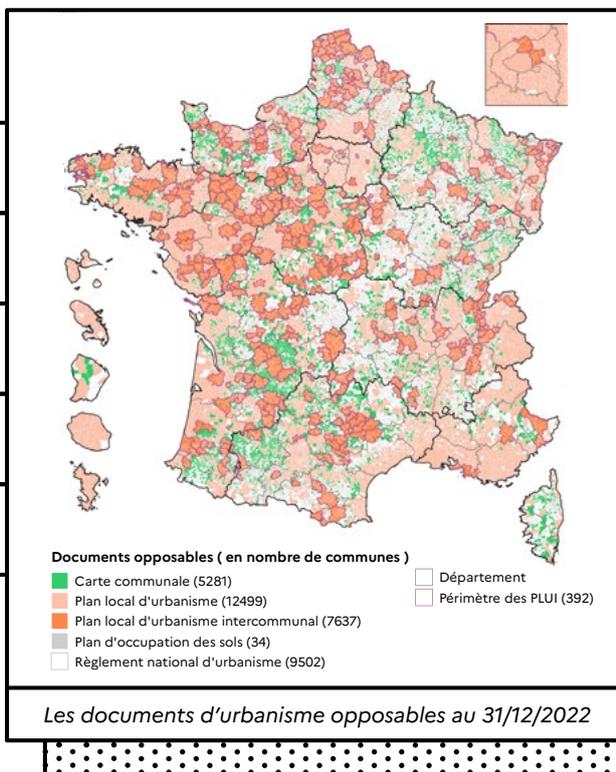


**Carole ROPARS,**  
Responsable du pôle  
Environnement aménagement,  
Conseillère Urbanisme,  
Mobilités et Gestion des risques  
- Intercommunalités de France

GRAND ANGLE

TOUR  
D'HORIZON  
DE LA  
PLANIFICATION  
EN FRANCE

Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires publie les données sur la couverture en document d'urbanisme au 31 décembre 2022.



Source : DGALN - Enquête SuDocUH auprès des DDT(M) DEAL DRIEA  
Cartographie : DGALN/ICAPP/MNUM (DD)

Ces statistiques dressent un panorama des pratiques de planification à l'échelle nationale qui témoigne d'une grande variété de situations dans les territoires.

**UN RECOURS TOUJOURS PLUS IMPORTANT AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION**

Avec près de 73 % des communes couvertes par un document d'urbanisme opposable, la place de la planification comme l'un des piliers de l'action publique locale continue d'être consolidée. Depuis 2017, le nombre de communes sans document d'urbanisme diminue de manière continue. Cette tendance est amenée à se poursuivre car 58 % des communes au RNU sont engagées dans l'élaboration d'un document d'urbanisme. Les SCoT participent pleinement à cette dynamique autour de la planification territoriale, en effet près de 86 % des communes sont dans un périmètre de SCoT en élaboration ou approuvé.

**UN NOMBRE DE PLUi EN AUGMENTATION**

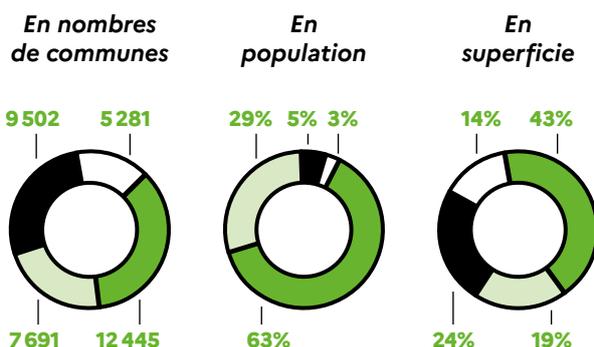
Après une augmentation importante en 2014 et 2015, suite à la loi ALUR, le nombre d'EPCI-FP compétents en PLUi continue de progresser en France (392 PLUi opposables dont 44 approuvés pendant l'année 2022). Même si certains départements n'ont actuellement aucun PLUi approuvé, de nouveaux PLUi sont prescrits et approuvés chaque année.

**LES CARTES COMMUNALES RESTENT BIEN PRÉSENTES DANS LES TERRITOIRES RURAUX**

Derrière ce constat sans équivoque, des réalités territoriales différentes existent. Les documents d'urbanisme communaux restent majoritaires en France et les cartes communales y occupent une part significative dans certains territoires ruraux (soit plus de 5 200 communes).

**ÉTAT DES DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLES EN FRANCE EN 2022**

■ PLU ■ RNU  
■ PLUi ■ CC



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Malgré leur caducité, une trentaine de communes sont temporairement retombées en POS (2 ans maximum), suite à l'annulation de leur PLU ou PLUi. [Consulter l'ensemble des chiffres et des cartes.](#)

## LA PAROLE À

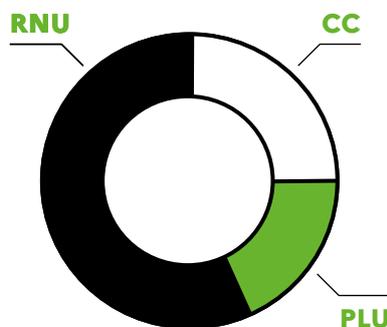
Marie-Diane  
OTTAVI

Chargée de mission  
Aménagement  
DREAL de Corse

Un accompagnement technique renforcé par les DDT a été mis en place afin d'aider une vingtaine de communes volontaires.



## ACTIONS INSPIRANTES

DÉMARCHE  
DE LA COMMUNE  
D'APPIETTOPART DES DOCUMENTS  
DE PLANIFICATION EN CORSE

## Où en est-on de la planification en Corse ?

**M-D. O. :** « Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDuC), approuvé le 2 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse, traduit le projet d'aménagement et développement de la Corse à l'horizon 2040. Il fait actuellement l'objet d'une analyse globale des résultats de son application. Avec seulement 43 % des communes couvertes par un document d'urbanisme (67 PLU et 89 cartes communales) et, en l'absence de SCoT approuvé (5 SCoTs à l'étude), la Corse présente un retard impor-

tant en matière de planification. Le 4 avril 2019 à Cozzano, lors du grand débat national, les maires ont exprimé leurs difficultés en matière d'urbanisme auprès du Président de la République, qui s'est alors engagé à mobiliser une équipe conséquente d'experts nationaux pour conduire une mission d'urbanisme en Corse. »

**Dans ce contexte, comment les services de l'État accompagnent les collectivités corses ?**

**M-D. O. :** « Dès le printemps 2020, un accompagnement technique renforcé par les DDT a été mis en place afin d'aider une vingtaine de communes volontaires à finaliser leurs PLU (dont Porto Vecchio, l'Île Rousse et Piana). Aujourd'hui, en dépit des difficultés rencontrées, l'accompagnement permet à certaines communes d'avancer dans l'élaboration de leur PLU. Cependant, force est de constater que pour les communes soumises au RNU, l'élaboration d'un PLU dans le contexte de la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience rend plus complexe l'engagement dans la démarche. »

## LE PLU, OUTIL D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL MAÎTRISÉ

Dans ce contexte, les élus locaux ont souhaité s'outiller d'un PLU pour accompagner le développement de la commune et repenser la notion de centralité. Cette démarche, réalisée en régie par une chargée de mission urbanisme recrutée en juin 2021, atteste d'une forte volonté politique alors que la procédure d'élaboration du PLU avait connu précédemment deux échecs. Aujourd'hui, l'arrêt du PLU d'Appietto est prévu pour avril 2023, il sera le premier PLU C&R du pays ajaccien !

Située en Corse du Sud, Appietto est une commune rurale soumise à la Loi Littoral et à la Loi Montagne de 1 813 habitants et qui a intégré la Communauté du Pays Ajaccien (CAPA) en 2002. Très attractive car située dans l'aire d'influence d'Ajaccio, la commune connaît une forte croissance de sa population ces onze dernières années (+ 458 habitants soit une augmentation de plus d'un tiers de sa population). Elle subit une inflation du prix du foncier due à la pression urbaine qui se fait particulièrement ressentir.

**VEILLE RÉGLEMENTAIRE****FOCUS SUR LA LOI AER ET LES DÉCRETS ZAN****LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, DITE « AER »**

La loi se structure autour de 4 piliers :

- accélérer les procédures via un processus de planification ;
- libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'ENR ;
- accélérer le déploiement de l'éolien en mer ;
- améliorer le financement et l'attractivité des projets d'ENR.

À retenir sur le volet planification : les communes seront à l'initiative de la définition de zones d'accélération, qui ne sont pas des zones ex-

clusives, des projets pouvant être autorisés en dehors de ces zones. Ces zones pourront ensuite être incluses dans les SCoT, et les PLU et les cartes communales en l'absence de SCoT, via des modifications simplifiées. [À lire ici](#)

**Un dossier de décryptage de la loi sera mis en ligne par le MTE prochainement.**

**FOCUS SUR CERTAINS DÉCRETS D'APPLICATION DU VOLET « ZAN » DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE :**

En 2022, citons en particulier ceux relatifs aux objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET, à la nomenclature de l'artificialisation des sols (décret n° 2022-762 et n° 2022-763 du

29 avril 2022), aux modalités d'octroi de l'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) pour les projets artificialisants (n° 2022-1312 du 13 octobre 2022), ainsi que le décret n° 2022-1653 du 23 décembre 2022 destiné à favoriser les dispositifs de végétalisation.

Le décret n° 2023-173 du 8 mars 2023 définit les critères d'exemplarité énergétique et environnementale pour l'application de la dérogation aux règles du PLU pour les constructions en faisant preuve. Il modifie code de l'urbanisme et code de la construction et de l'habitation.

Enfin, les textes relatifs à la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des panneaux photovoltaïques au sol** est en cours d'examen au Conseil d'État.

**AGENDA****LE 4 AVRIL 2023  
RENCONTRE  
DU RÉSEAU  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

Le réseau local de Planif Territoires qui s'intitule *Transformons nos modèles d'aménagement* se retrouve à Dijon sur le thème : *se développer dans un contexte de sobriété.*

**Pour s'inscrire, contacter :**  
[emilie.dupre@bourgognefranchecomte.fr](mailto:emilie.dupre@bourgognefranchecomte.fr)  
ou [jenny.berthier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jenny.berthier@developpement-durable.gouv.fr)

**LES 14, 15 ET 16  
JUN 2023****LES RENCONTRES  
NATIONALES  
DES SCoT**

Les prochaines Rencontres Nationales des SCoT se tiendront à Nîmes et interrogeront les sujets d'incertitude en planification.

[À suivre ici](#)

**LES 21 ET 22  
SEPTEMBRE 2023****JOURNÉES  
NATIONALES  
DE FRANCE URBAINE**

Cette année, rendez-vous à Angers pour les journées de France Urbaine.

**LES 11, 12 ET 13  
OCTOBRE 2023****CONVENTION  
NATIONALE D'INTER-  
COMMUNALITÉS  
DE FRANCE**

La convention d'Intercommunalités de France se tiendra à Orléans.

[À suivre ici](#)